



Essentiel dans la chaîne des secours, le plan communal de sauvegarde coordonne élus et agents pour faire face à des événements exceptionnels qui mettraient la population en danger.

Mes chers concitoyens, dans l'espoir de ne pas avoir à mettre ce plan en œuvre, je vous invite à conserver ce document dans le souci permanent de votre sécurité.

Christophe Sueur,
maire de la commune
de Saint-Pierre d'Oléron



Patrick Gazeu,
maire adjoint

*chargé de la
coordination
des actions
concernant la
prévention des
risques majeurs*

*d'origine technologique
ou naturelle*

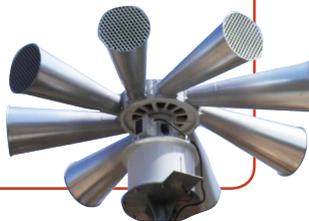


Bruno Osta
Amigo

*technicien
responsable
du service
prévention
et sécurité*

SAIP :
système
d'alerte
et d'information
aux populations

Signal international d'alerte :
3 fois (espacé de 5 secondes) - fin
d'alerte 30 secondes de
sirène
Essai, le 1^{er} mercredi
de chaque mois à midi.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



PROTECTION DES POPULATIONS commune de Saint-Pierre d'Oléron



**Adopter
les bonnes
mesures en cas
de risques
majeurs**



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

protection des populations de Saint-Pierre d'Oléron

AVANT

Prenez les mesures adaptées aux risques (planches, panneaux, barrages, ...) Mettez à l'abri et immobilisez les objets à protéger. Pensez à mettre les factures de vos biens en sûreté.

QUOI ?

RISQUES : **tempêtes** (vents, érosion) - **inondations** (fortes pluies) - **mouvements de terrain** (effondrements, gonflement et rétraction des argiles, tremblements de terre) - **littoral** (vagues, submersion) - **feux de forêt** - **technologiques** (matières dangereuses suite accidents routiers et naufrages) - **sanitaires** (grippe aviaire, coronavirus, notamment en périodes d'affluence saisonnière).

POURQUOI ? (niveau d'alerte)

Pas de vigilance particulière.

Attention aux activités soumises aux risques météorologiques (plaisance, pêche à pied, sports nautiques, professionnelles d'extérieur). Des phénomènes habituels mais potentiellement dangereux peuvent arriver.

Vigilance renforcée : phénomènes dangereux prévus. Se tenir au informé de l'évolution de la météo et des consignes des autorités.

Vigilance absolue : phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir informé de l'évolution de la météo et des consignes des autorités.

QUI ? les référents

Maire de la commune
Directeur Général des services - Responsable des actions communales - Responsables administration/finances - Population, ravitaillement - Hébergement - Logistique/matériels - communication.

Correspondants des villages :
Arceau, La Boirie, Côte Ouest, Grands Coûtas, Pays Bas, La Perroche.

Tous les habitants de la commune, des villages et des hameaux sont concernés.

QUAND ? les systèmes d'alerte

Sirènes (mairie et complexe sportif) - Police municipale (mégaphone portable, mégaphone sur véhicules) - Mairie (messages téléphone, radio, TV, journaux, internet, panneaux lumineux).

Rester chez soi : surveiller les messages (téléphone, radio, TV, journaux, internet), ne quitter son domicile qu'en cas de danger majeur, réel et imminent.

OÙ ?

POINT DE RASSEMBLEMENT N° 1 :
complexe sportif de l'Oumière - Avenue Jean Soulat

POINT DE RASSEMBLEMENT N° 2 :
collège du Pertuis d'Antioche - Avenue de la Libération

COMMENT ?

- En véhicule personnel ou à pied : limiter sa vitesse, éviter les zones boisées et inondées, attention aux chutes d'arbres, de branches, tuiles, tôles...
- En autobus réquisitionnés par la mairie.

APRÈS

- La collectivité mettra tout en œuvre pour apporter son soutien à la population et pour amener un retour à la vie normale.
- Prenez des photos de vos dommages.
- Déposez rapidement vos dossiers de sinistre en mairie pour la prise en compte éventuelle de l'état de catastrophe naturelle.